

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

☎ 01 69 25 39 00

www.morsang-sur-orge.fr

Secrétariat Général
2026-435

OBJET : Changement exceptionnel de salle pour le Conseil municipal d'installation

Le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2121-7 et suivants;

Vu l'Arrêt du Conseil d'Etat CE, 1^{er} juillet 1998, Préfet de l'Isère, req. n°187491 qui prévoit que lorsque la salle du Conseil ne permet pas d'assurer l'accueil du public pour des raisons de sécurité il est justifié le recours exceptionnel à un autre lieu ;

Vu la nécessité d'assurer de bonnes conditions d'accueil et de sécurité des élus et des habitants pour la séance d'installation du Conseil municipal ;

Considérant que la salle du château où se tiennent habituellement les Conseils municipaux ne permet pas de garantir ces conditions ;

ARRÊTE :



Article 1 : La séance d'installation du Conseil municipal prévue le dimanche 22 mars à 12h00 se tiendra exceptionnellement dans le Gymnase Rousseau situé avenue des pervenches, à Morsang-sur-Orge, en remplacement de la salle des mariages, celle-ci ne permettant pas d'assurer la sécurité pour un tel évènement,

Article 2 : L'information sera faite par divers moyens de communication pour avertir les administrés de ce changement de lieu,

Article 3 : Le présent arrêté sera affiché en mairie et publié sur le site internet de la commune,

Article 4 : La Directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Morsang sur Orge,
Le 16 mars 2026



Marianne DURANTON
Maire
Conseillère Régionale